

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le 18 juin à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 03

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine – Mme DELSAHUT Marie-France — M. DESPEYROUX Rémy - Mme FLORET Virginie – M. DAVID Eric – Mme CROS Corinne - M. DELPON Cyril – Mme RANNOU Sylvie

Absents excusés : M. GUGLIELMETTI Michel – PRADAYROL Patrick – Mme SEVERINE Elma.

Date de la convocation : le 12 juin 2015 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

Objet : Approbation du PV de la séance du 28 mai 2015

Le conseil municipal n'apporte aucune observation au procès-verbal de la séance citée en objet et l'approuve à l'unanimité.

Objet : Compte rendu de la visite de M. MARCHESI de la DDT sur la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et consultation des bureaux d'études pour monter le dossier AD'AP (Agenda d'accessibilité programmé) pour la salle des fêtes.

L'aménagement prévu concerne la mairie, la bibliothèque, le foyer rural, l'église.

Mairie : ou changement de porte ou installation d'un visiophone pour voir les personnes qui veulent rentrer et ouvrir les deux battants. Installation des nez de marche.

L'église : il faut aménager l'accès de la porte, possibilité avec une rampe d'accès.

Bibliothèque : la solution serait d'élever le sol au niveau de la bibliothèque et de fermer l'ouverture.

Foyer rural : aménagement d'un WC qui puisse accueillir les handicapés à l'intérieur et à l'extérieur.

La mairie pourrait prendre un bureau d'études pour étudier la conception des WC en accessibilité et la possibilité d'isoler le foyer rural sera étudié en deuxième phase.

Objet : Délibération pour autoriser le maire à signer la convention avec le Grand-Figeac pour l'instruction des dossiers d'urbanisme

Le service instruction ADS devrait coûter 350 000 euros par année, la mairie de Figeac devrait verser 100 000 euros par an. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

Objet : Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Gramat et Souillac

Il y a 20 élèves en primaire et 7 en maternelle. 592 euros pour le primaire et l'an dernier 486 euros, 1206 euros et 1373 euros pour la maternelle cette année. Pour l'école de Gramat, le montant s'élève à 21200 euros environ. A Souillac, un enfant en maternelle qui habite à vernique, la mère travaille à Souillac, le montant s'élève à 600 euros.

Concernant Sainte-Hélène, il y a 1 maternelle et 9 primaires :

- 1064 euros en 2013 et 1562 euros en 2014 en maternelle
- 711 euros en 2013 et 1011 en 2014 euros pour le primaire.

La loi n'impose pas le paiement pour la maternelle et pour le primaire un paiement qui n'excède pas le public. Le conseil reste sur sa position de 3% d'augmentation par rapport à l'an dernier.

Compte rendu des commissions communales et intercommunales

Une commission voirie du Grand-Figeac s'est déroulée le 16 juin 2015. Deux sujets ont été évoqués : l'harmonisation de la compétence voirie et la réflexion sur les modalités d'utilisation de l'enveloppe de solidarité.

L'harmonisation permettra de traiter la voirie de la même façon sur tout le territoire. Un projet de statuts a été présenté à l'assemblée avec ses modifications.

Les grands axes :

- Intégrations voies nouvelles au cas par cas, et le classement sera étudié par le bureau du Grand-Figeac.
- Les couts d'entretien des voies communautaires seront calculés au m2 par commune et non au m/linéaire.
- Les voies classées non revêtues et ne desservant aucune habitation ne seront pas gardées.

Une charte de compétence (règlement voirie) est aussi en cours de rédaction et sera proposée avec le projet de statuts pour lecture.

La réflexion sur les modalités d'utilisation de l'enveloppe de solidarité a été demandée par le président de la CC. A l'heure actuelle de 110 000 euros TTC, il souhaite qu'elle soit portée à 220 000 euros en 2017. Elle sera donnée suite à un évènement météorologique exceptionnel et

- ne concernera que les voies communautaires,
- une aide par an et par commune, elle sera calculée en fonction du montant du transfert des communes,
- un plafond de 20 000 euros
- un seuil de déclenchement de l'aide calculé selon le nombre d'habitants
- le reste à la fin de l'année sera reporté sur l'année suivante

Questions diverses

Concernant l'atelier, un financement a été demandé au CA et de 1.79 le taux est passé à 1.95 ou 2% selon la durée, les autres banques n'ont pas encore répondu.

Balades coucher de soleil :

Ouverture de la marche : Marie-France D. – Eric D.

Fermeture de la marche : Thierry S.

Traversée de route : Régis B. – Corinne C. – Cyril D.

Pause ravitaillement Soulestrein : Sylvie S. – Virginie F.

Pause ravitaillement finale : Patrick D. – Eric D.

Le marquage des chemins se fera le mardi 30 juin à 18h30 départ de la mairie.

Pour le repas du 28 juin :

Entrées ; patrick D. – Sylvie S. – Suzanne Q. – Corinne C –

Plats de résistance : Régis B. (courgettes et chipps)

Fromage : marie-France D. – Régis B.

DéSSERT : éric D.- Martine L. - Virginie F. – Patrick P.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance
Eric DUBARRY

Le Maire
Patrick DELLAC